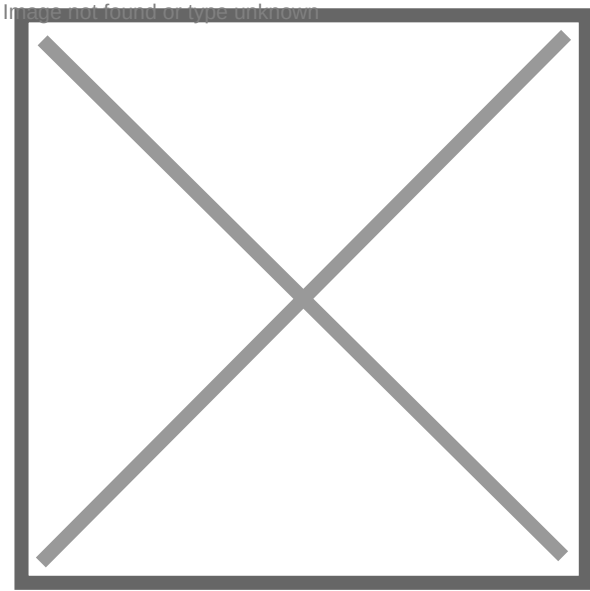




Avenant au cdi pour la réduction du temps de travail

Par **euthamel_old**, le **30/09/2007** à **12:33**

Bonjour, rnrnJ'ai actuellement un CDI à temps-plein.rnPour des raisons personnelles (et aussi de santé), j'ai demandé l'année dernière à mon employeur la réduction pour un an de mon temps de travail (de 100% à 60%). Mon employeur me l'a accordé et nous avons signé un avenant à mon contrat de travail pour un an.rnrnCette année - et éventuellement les années suivantes (mais je ne sais pas pour combien de temps encore) - je souhaite reconduire ce nouveau temps de travail et de salaire (à 60%).rnrnMa question : combien de fois peut on renouveler un tel avenant à un CDI? Autant de fois possible si la demande vient du salarié? (c'est mon cas) ou une seule fois (comme pour les CDD)?rnCette année puis-je demander un nouvel avenant de réduction de mon temps de travail pour 2 ou 3 ans par exemple?rnrnUn grand merci d'avance pour votre/vos réponse(s)!